Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-35_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Sport – Fitness Quib'Fit– Convention de participation de Saint-Pierre Quiberon

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD, M. Dominique CALCAGNO

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-35_2026-DE

Séance du conseil municipal du 16 février 2026
Délibération n°35/2026

Service référent : *Finances Commande Publique*

Objet : Sport – Fitness Quib'Fit– Convention de participation de Saint-Pierre Quiberon

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, premier adjoint, délégué aux grands projets, à l'administration générale, à la communication, au sport, aux transports et au commerce

Exposé :

Les Communes de Quiberon et Saint-Pierre Quiberon souhaitent développer le sport santé pour les habitants de la Presqu'ile de Quiberon.

Il est proposé une convention entre les deux communes ayant pour objet de déterminer les modalités de participation financière de la Commune de Saint-Pierre-Quiberon au fonctionnement de l'équipement Quib'Fit en contrepartie de tarifs préférentiels pour ses habitants.

Il est rappelé que les objectifs poursuivis de l'équipement sont les suivants :

- Favoriser la pratique sportive de tous les publics par une offre diversifiée et des tarifs abordables
- S'inscrire dans une démarche de sport santé, en particulier, pour les personnes porteuses d'un handicap, les jeunes et les séniors,
- Favoriser le lien social
- Créer une attractivité nouvelle pour les saisonniers et les estivants,

En contrepartie de l'application du tarif résident aux Saint-Pierrois, la commune de Saint-Pierre-Quiberon s'engage à verser à la ville de Quiberon une participation basée sur le partage du déficit constaté au prorata du nombre de mois cumulés d'abonnés Saint-Pierrois par rapport au nombre total de mois d'abonnés. Le terme "Résident" s'applique comme suit pour les 2 communes :

- Résidents principaux
- Résidents secondaires
- Salariés et saisonniers dans une entreprise dont le siège social est obligatoirement sur une des 2 communes.

La ville de Saint-Pierre-Quiberon versera un acompte de 5 000 € l'année N au 31 mars de chaque année.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat avec la Commune de Saint-Pierre Quiberon pour le développement du sport santé sur la Presqu'ile.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 10/02/2026, la Commission municipale Grands projets, Administration générale, Vie sportive a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-35_2026-DE

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de convention avec la ville de Saint-Pierre Quiberon,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet de convention ayant pour objet la participation financière de la ville de Saint Pierre Quiberon en contrepartie du bénéfice de tarifs préférentiels pour le territoire de la Presqu'ile, selon les modalités sus exposées ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout acte assurant la bonne exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ainsi qu'au Pôle Enfance Jeunesse Sport Vie associative de la ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 19 février 2026

Le Maire

Patrick Le Roux

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2026
Classification actes : FINANCES LOCALES

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260219-35_2026-DE